

La filière Melon

Les chiffres clés de la filière et de l'AIM

- ✓ Un produit fortement climato sensible tant à la production qu'à la consommation
- ✓ Située dans 3 grands bassins de Production : Sud-Est, Sud-Ouest et Centre-Ouest
- ✓ L'origine France est disponible de mai à octobre
- ✓ Une filière structurellement différente des autres : une majorité d'indépendant (producteurs expéditeurs et expéditeurs ; très peu de coopératives et d'organisations de producteurs)
- ✓ L'AIM rassemble près de 250 producteurs, producteurs-expéditeurs et expéditeurs de la filière Melon. Elle fédère les acteurs (y compris les semenciers et les techniciens) autour de thématiques communes : commerciale, technique, communication et promotion. Elle a été créée en 2009.
- ✓ Les opérateurs de l'AIM ont commercialisé près de 68 % de tonnes de Melon d'origine France en 2022

Missions de l'AIM :
Fédérer
Représenter
Accompagner

L'AIM, une organisation
représentative tant dans la
diversité des métiers représentés
que par le nombre et le poids de
ses adhérents





Les travaux de l'AIM

Les commissions

Commission Charentais

- Recherche d'un nouveau nom pour la dénomination Charentais et proposition de changement auprès de l'instance CEE-ONU

Commission Clients

- Prévisions de plantations
- Suivi de marché et des données conjoncturelles tout au long de la campagne
- Bilan de campagne
- Réalisation d'études
- Rencontre Amont Aval

Commission communication

- Travail sur la stratégie de communication Melon de nos régions auprès des consommateurs
- Relation Presse

Commission Calibrage

- L'Accord Interprofessionnel Calibrage/ Conditionnement : nouvelle grille en 2023 (plus adaptée à la réalité du marché)

Commission Etude

- Mise en place et participation à des études

Commission Technique

- Définir et coordonner au niveau national les axes de travail déterminés par les besoins aussi bien techniques que commerciaux

Commission Ecoresponsable

- Création d'une démarche Ecoresponsable « Légumes »
- Participation à la Charte Plaisir et Confiance

Commission Banque de données

- Partenariat avec la DGCCRF afin de lutter contre la francisation : recherche de critères permettant la caractérisation de l'origine géographique des melons et création d'une banque de données (dossier finalisé)

L'Accord Calibrage

Une nouvelle grille de Calibrage

- ✓ Nouvel Accord signé le 6 juillet 2022 et étendu
- ✓ Entrée en application à partir du 1er janvier 2023 et jusqu'au 31 décembre 2025, pour les melons produits en France

GRAMMAGE (poids minimum et maximum)	NOMBRE DE FRUITS (plateau 60x40cm)
370 g ou moins à 470 g exclu	21
470 g inclus à 600 g exclu	18
600 g inclus à 780 g exclu	15L ou Q (L : Ligne ; Q : Quinconce)
750 g inclus à 975 g exclu	12L (L : Ligne)
975 g inclus à 1.250 g exclu	12Q (Q : Quinconce)
1.150 g inclus à 1.450 g exclu	11
1.350 g inclus à 1.750 exclu	9
1.750 g et plus	7 ou 8



L'Accord Calibrage

La nouvelle Grille



